SISTERON

"Ville Amie des Enfants"

Je crée mon jeu

avec des matériaux recyclables

Dans chaque catégorie
seront récompensés
les 3 premiers gagnants
individuels et 1 groupe
(classe, association, etc…)

Concours ouvert
en individuel
ou en groupe aux
3>5 ans
6>10 ans
11>15 ans
plus de 16 ans

Renseignements et règlement disponibles
au Pôle Jeunes : 04 92 35 30 83

Imp.Nouvelle Sisteron

Les manifestations de la programmation 2014 de «Ville Amie des Enfants Unicef» sur le thème «Jouer c'est partager» sont organisées par les services du Département Jeunesse de la Ville de Sisteron en partenariat avec la Médiathèque, l'Ecole de Musique et le Service des Sports.

AMF unicef Ville amie des enfants

CONCOURS DE LA VILLE DE SISTERON
DANS LE CADRE DE
VILLE AMIE DES ENFANTS
2014
"JE CRÉE MON JEU AVEC DES MATÉRIAUX RECYCLABLES"

Le Département Jeunesse de la Ville de Sisteron, en partenariat avec ses différents services, organise un concours sur la thématique **"Jouer c'est partager "**.

Article 1 : Participation au concours

Le concours est ouvert à toute personne ou groupe de personnes habitant Sisteron ou ses alentours, à partir de 3 ans.

Le jeu sera fabriqué avec des matériaux recyclables et devra être utilisable dans sa partie ludique.
Il devra répondre à cet objectif :
"Jouer c'est partager en toute sécurité".

Avec votre accord, nous souhaitons envoyer aux enfants du Libéria les photos des jeux réalisés avec les fiches de montage.

Article 2 : Modalités

Chaque participant ne pourra présenter **qu'un seul jeu.**

Les différents jeux seront exposés dans le cadre de "Ville Amie des enfants" **du 2 décembre au 15 décembre 2014** au Centre Municipal des loisirs aux horaires d'ouverture de la structure.
Du 12 janvier au 22 janvier 2015, les jeux seront également exposés à la médiathèque.
A la fin de cette exposition, seuls les participants qui se rendront à la médiathèque, avec justificatif de leur identité, pourront prétendre récupérer leur jeu.

Article 3 : Conditions

Le jeu doit être une création personnelle ou de groupe.
Il doit être présenté avec sa règle de jeu et sa fiche de montage.

Article 4 : Lieu de dépôt

Le jeu doit être déposé du 20 novembre au 27 novembre 2014 inclus à l'adresse suivante :

Centre de Municipal de Loisirs
Bâtiment Tivoli
Montée de la citadelle
04200 SISTERON

Pour préserver l'anonymat de chaque participant, vous êtes invité à inscrire au **crayon gris au verso de la page de la règle du jeu** votre **nom** et **vos coordonnées** (classe, adresse, etc…).

Tout jeu parvenu au-delà du délai, ou non anonyme sera rejeté.

Article 5 : Les catégories

4 catégories sont ouvertes :

- **Jeunes enfants (3 - 5 ans)**
- **Enfants (6 - 10 ans)**
- **Ados (11-15ans)**
- **Plus de 16 ans…**

Dans chaque catégorie seront récompensés les 3 premiers en individuel et 1 groupe (classe, association, etc. …).

Article 6 : Le jury, le vote, les résultats et la remise des prix

Le jury sera composé :

- du public fréquentant le Centre Municipal de Loisirs qui pourra participer au vote en déposant un bulletin dans l'urne prévue à cet effet;
- des membres choisis par les structures (bibliothécaires, animateurs, enseignants…).

Par souci d'équité, le vote du public et du jury nommé représentera chacun 50%.

Le vote sera **ouvert** au Centre Municipal des Loisirs le **2 décembre e**t sera **clos le 15 décembre 2014 à 18h00.**
Les résultats du concours seront annoncés le 18 décembre journée de rassemblement et de clôture du programme 2014 de "Ville Amie des Enfants" au complexe des Marres.
Tout lauréat absent sera prévenu par téléphone afin de récupérer son prix auprès du Département Jeunesse.